

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE



mars 2004

171

L'ACTUALITÉ

Responsabilités locales

La contribution de l'AMF

C'est avec le souci de mieux faire prendre en compte la place et le rôle que jouent et doivent jouer les communes et les communautés que l'AMF a poursuivi et amplifié sa contribution à l'élaboration du projet de loi relatif aux responsabilités locales.



Elle l'a fait au plus haut niveau par son président (Daniel Hoeffel), son premier vice-président (Jacques Pélassard) et son secrétaire général (André Laignel) devant les commissions des lois et des finances de l'Assemblée nationale (AN).

Elle s'est attachée à communiquer ses observations, ses propositions et ses contre-propositions en vue du débat en première lecture à l'Assemblée nationale.

Elle entend, à cet égard, que le principe qu'elle a défendu avec succès au Sénat et qui affirme la vocation des communes et des communautés à exercer les responsabilités locales à égalité de droits avec le département ou la région soit maintenu tel quel. De la même façon, elle tient, conformément au vote unanime de son 86^e Congrès, à ce que les communes et les communautés soient associées à l'élaboration de nombreux schémas et plans qui traduisent le rôle de chef

de file, du département et de la région. Mais aussi que la convention constitue le support de droit commun des relations administratives et financières entre collectivités territoriales.

Au delà, elle a suscité et obtenu de la commission des lois de l'Assemblée nationale des modifications nécessaires dont certaines restent à confirmer. Il en est ainsi de la nécessité de prévoir un exercice conjoint de certains pouvoirs de police entre le maire et le président de communauté en cas de transfert ...

Dans le débat ouvert le 24 février, l'AMF va plaider pour la prise en compte des conséquences, sur l'équilibre de la CNRACL, des transferts de fonctionnaires et que les communes n'aient plus à supporter la charge des frais de reprographie à l'école. Elle se satisfait d'ores et déjà que l'Assemblée nationale ait confirmé la poursuite des concours de la DDE pour l'instruction des permis de construire.

Elle espère que conformément au mouvement de la décentralisation, les établissements publics fonciers locaux pourront, dans la limite d'un plafond, se doter d'une taxe spéciale sans être soumis au vote, aléatoire, chaque année en loi de finances. L'AMF devra par contre peser de tout son poids pour que toutes les communautés puissent conduire une véritable politique de l'habitat, en participant à la distribution des aides à la pierre, ce que vient de refuser l'Assemblée nationale.

Le Bureau et le Comité directeur du 4 mars ont enrichi la contribution de l'AMF.

Éditorial



Les maires attachés à la compétence « école »

La commune est intimement liée à l'école. L'attachement des maires à leur école où se forment les principes de la citoyenneté et l'égalité des chances va bien au-delà de la définition stricte des compétences scolaires de la commune.

L'AMF tient à réaffirmer cela au moment où une réflexion sur l'évolution de l'école et la création de réseaux dans les territoires urbains et ruraux est engagée à l'initiative du gouvernement.

L'AMF, reçue par le ministre délégué à l'Enseignement scolaire a, entre autres, fait part de sa position quant à la mise en œuvre de dispositions qui ne tiendraient pas compte de la diversité des territoires.

L'école, dont l'offre et l'organisation ont évolué spontanément et dans la concertation pour mieux s'adapter aux nouvelles exigences, est également au cœur des politiques locales d'aménagement du temps de l'enfant.

La place de l'enfant dans la cité a enfin permis à l'AMF, conjointement avec l'UNICEF, de remettre le label " Ville amie des enfants " marquant l'implication et l'engagement des villes et des communes en faveur des jeunes, de leurs droits et de la citoyenneté. Cet engagement qui récompense également les élus et leurs équipes, et auquel souscrivent tout aussi naturellement les maires de France trouvera cette année encore et je n'en doute pas, un développement certain.

Daniel HOFFEL

Brèves

Débat Ville et logement

L'AMF organise une manifestation à destination des villes et des communautés le jeudi 6 mai 2004 de 10 h 00 à 16 h 30 sur le thème " Les maires face aux problèmes du logement dans les agglomérations urbaines ".

Cette manifestation, organisée en collaboration avec les associations spécifiques des maires de villes et à laquelle est invité le ministre en charge du logement, a pour objet de permettre aux maires d'échanger et de débattre sur la façon dont ils peuvent contribuer à une offre de logements diversifiée dans un cadre législatif rénové (loi sur la rénovation urbaine, délégation des attributions des aides à la pierre prévue par le projet de loi sur les responsabilités locales, projet de loi sur l'accès sociale à la propriété). Elle portera également sur la stratégie foncière des villes et des agglomérations au moment où la rareté et le coût du foncier pèsent sur la réalisation de logements.

Un programme et le carton d'invitation seront prochainement envoyés aux maires et aux présidents de Communautés.

160 millions pour les crèches

Comme annoncé lors de la conférence de la famille d'avril 2003, 160 millions d'euros financeront les projets des municipalités, associations et entreprises pour la création de places de crèches supplémentaires. Une majoration de subvention sera accordée pour chaque place créée dans une zone de revitalisation rurale.

Réseaux d'école : des réserves

La constitution de 600 réseaux d'écoles primaires d'ici 2006-2007 souhaitée par le ministre délégué à l'Enseignement scolaire ne recueille pas l'unanimité des maires. L'AMF avait déjà exprimé son opposition à tout dispositif qui altérerait le lien écoles-communes et s'imposerait aux communes. Consultée sur deux projets de décrets formalisant le dispositif, l'AMF a saisi ses instances. Plusieurs élus se sont fortement émus de l'anticipation constatée dans certains départements de quelques inspecteurs préfigurant les futurs réseaux sans concertation avec les maires. Une délégation, conduite par le

président Hoeffel, a rencontré le ministre et a rappelé la réserve des élus locaux à tout dispositif qui altérerait le lien écoles-communes, en indiquant : ■ que les maires ont su adapter depuis de longues années, volontairement et dans la concertation, les structures scolaires grâce notamment aux regroupements pédagogiques intercommunaux ; ■ que les maires sont très attachés à l'exercice de la compétence école, d'ailleurs rarement transférée au niveau intercommunal ; ■ qu'il convient enfin d'éviter de plaquer des schémas uniformes sur des territoires caractérisés par une grande diversité.

Téléphonie mobile : guide des bonnes pratiques

L'AMF et l'AFOM ont élaboré un document destiné à aider les maires dans leurs relations avec les opérateurs à l'occasion de l'implantation ou de la modification d'antennes relais. Cette initiative répond au désir de très nombreuses communes d'élaborer, sur ce sujet, des chartes locales. Après six mois de travail et en s'appuyant sur les textes déjà signés par plusieurs villes, ce guide permettra une information du maire en amont et une réelle concertation avec les opé-

rateurs pour, à la fois accompagner la recherche de l'emplacement optimal des antennes relais et répondre au mieux aux éventuelles inquiétudes des populations. Ce guide est conçu comme une série d'engagements pouvant s'appliquer, par exemple dans le cas des petites communes, sans autre procédure mais pourra également donner lieu à la signature de lettres d'engagement locales. Validé par le Bureau de l'AMF, il sera rendu public le 28 avril.

Taxe professionnelle

Le Premier ministre a installé le groupe de travail sur la réforme de la taxe professionnelle en fixant trois grands principes :

- L'importance du rôle économique des collectivités territoriales
 - La nécessité de préserver l'autonomie financière des collectivités
 - Le maintien d'un impôt local lié à l'activité économique pour ne pas faire peser tout le poids de la fiscalité locale sur les ménages.
- Approuvant les orientations de cette réforme, Daniel Hoeffel a indiqué qu'il était urgent que les projets de loi relatifs à l'autonomie financière et à la péréquation soient discutés devant le Parlement parce que ces textes sont indissociables de la réforme de la taxe professionnelle.

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires

- 20 février : Allier ■ 10 mars : Aisne
- 3 avril : Aube – Deux-Sèvres ■ 24 avril : Maine-et-Loire ■ 26 avril : Orne ■ 10 juin : Essonne ■ 19 juin : Loiret

Maires-procureurs Code de bonne conduite

Le 85^e congrès des maires avait été l'occasion pour les maires d'évoquer devant le ministre de la Justice des difficultés dans leurs rapports avec le ministère public, en particulier dans la politique de lutte contre la délinquance. Un groupe de travail a donc été mis en place, réunissant six maires et six procureurs, et a rendu, en novembre 2003, un rapport au Garde des Sceaux, formulant des propositions visant à améliorer les relations entre maires et procureurs.

Une disposition a donc été introduite dans le code de procédure pénale précisant les conditions de transmission d'informations de nature judiciaire au maire par le procureur.

D'autre part, les procureurs généraux seront invités prochainement à mettre en place un certain nombre de rencontres périodiques avec les maires pour leur apporter des informations générales et des précisions sur la réponse de l'institution judiciaire aux phénomènes de délinquance locaux. Enfin, un " code de bonne conduite " a été élaboré par la Chancellerie et l'AMF autour de trois grands principes qui devraient gouverner les relations maires-procureurs : solidarité, délicatesse et prudence, assortis d'exemples concrets. C'est sur ce dernier document que le Bureau de l'AMF s'est prononcé favorablement le 4 mars.

Il sera mis en ligne et porté à la connaissance des maires dans les semaines à venir.

Les partenariats de l'AMF

Ville amie des enfants

Les représentants des 35 villes françaises et les comités départementaux de l'Unicef correspondants ont procédé à la mise en place du réseau des "Villes amies des enfants", le 12 février dernier, sous la présidence de Daniel Hoeffel, président de l'AMF, et de Jacques Hintzy, président de l'Unicef France. Ils ont également reçu le label "Ville amie des enfants", témoignage de leur engagement au respect et à l'écoute de l'enfant.

Contact : Mélusine Harlé.
Tél. 01 44 39 77 25

Trophées handicap-citoyenneté

L'initiative de l'Association pour l'Insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT) récompense les actions individuelles ou collectives ayant permis de faire progresser la reconnaissance de la citoyenneté des personnes handicapées. Les trophées, regroupés en six

catégories, seront remis le 7 avril à l'Hôtel de Ville de Paris. Un prix spécial du jury sera également remis à l'initiative la plus exemplaire.

Contacts : Fabienne Duboscq.
Tél. 01 48 10 34 94.
fabienne.duboscq@ladapt.net

Les Petits citoyens d'Europe

Le ministère délégué aux affaires européennes lance l'opération « Les petits citoyens d'Europe », à destination des classes de CM1 et CM2, afin de favoriser l'éveil de leur conscience citoyenne à la veille de l'élargissement de l'Europe et des élections. Seront réalisés à cet effet un guide ludo-



éducatif sur l'Union européenne, un puzzle de l'Europe à 25 ainsi qu'un concours de dessins sur l'Union européenne, élargi aux classes de CE2.

Contact : Caroline Hoffstetter.
Tél. 01 43 17 59 42 ou caroline.hoffstetter@diplomatie.gouv.fr

La France aux couleurs de l'Europe

« 2004, l'année de l'Europe ! » Un pavoiement des bâtiments publics dans toute la France est envisagé à l'occasion de la fête de l'Europe (9 mai). Les mairies intéressées peuvent s'informer auprès du Bureau du Parlement européen à Paris.
Tél. 01 40 63 40 08.
epparis@europarl.eu.int

La Semaine nationale de l'artisanat

La semaine nationale de l'Artisanat se tient du 13 au 20 mars 2004 avec l'objectif de valoriser la vitalité des territoires et la découverte de ses métiers sur le thème de "l'artisanat, un souffle de création" par des manifestations de proximité et de démonstration.

Contact : Patrice Durand.
Tél. 01 44 43 10 13.

Dernière minute

La date limite de remise des dossiers de candidatures pour le concours des Rubans du patrimoine est reportée du 1er au **25 mars**. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site batiportail.com. Contact : Sabine Boury, FFB. Tél. 01 40 69 52 08.

Déplacements urbains

La commission des villes et des territoires urbains de l'AMF a examiné les conclusions du rapport de Christian Philip, député du Rhône, sur le financement des déplacements urbains.

Notant que l'accès à des prêts préférentiels ne suffira pas à compenser la suppression des subventions de l'Etat, les participants ont estimé :

- que la création d'un fonds alimenté par des centimes de TIPP, défendue par le GART, se heurte aux dispositions futures affectant aux régions et aux départements une part de la TIPP.
- que la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sur voirie au profit des transports urbains est une piste intéressante.

Fête de l'internet

L'AMF et l'ADF, en collaboration avec la Documentation française, publieront un mémento destiné à faciliter le co-marquage des sites locaux avec le portail de l'administration Service-public.fr. En effet, depuis juillet 2002, les collectivités territoriales peuvent intégrer directement et gratuitement la rubrique « Droits et démarches » de Service-public.fr dans leurs sites internet et enrichir ces données d'informations locales. Le mémento expliquera de façon simple et pédagogique les modalités d'intégration des données nationales sur les sites locaux et guidera l'utilisateur selon son niveau de connaissance et de maîtrise de l'informatique.

<http://lecomarquage.service-public.fr>

Sur l'agenda du président

- **10 FÉVRIER** : participation à la réunion sur l'évolution de la fonction publique territoriale organisée par Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique
- **11 FÉVRIER** : audition sur la décentralisation par la section de l'aménagement du territoire du Conseil économique et social
- **12 FÉVRIER** : entretien avec Gabriel Essar, directeur général adjoint du GIP Paris Jeux olympiques 2012 ; remise des labels et trophées « Ville amie des enfants » en présence de Jacques Hintzy, président de l'Unicef France
- **18 FÉVRIER** : entretien avec Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire sur les réseaux d'école
- **25 FÉVRIER** : entretien avec André Rossinot, président du CNFPT ; avec Paul-Louis Marty, délégué général de l'Union sociale pour l'habitat ; avec Francis Mayer, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
- **26 FÉVRIER** : participation à la réunion d'installation par le Premier Ministre de la commission de réforme de la taxe professionnelle ; rencontre avec le Dr Michel Ducloux, président du Conseil national de l'Ordre des médecins ; avec Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'ODAS
- **2 MARS** : intervention à la conférence de presse de lancement de la Fête de l'Internet ; rencontre avec le président et une délégation de l'association des maires de Corée ; assemblée générale de Service public 2000
- **4 MARS** : Bureau et Comité directeur de l'AMF ;

Carnet

Commission nationale du débat public : François Cornut-Gentille, maire de Saint-Dizier (52) – Philippe Duron, maire de Louvigny (14).

Fonds structurels après 2006

Propositions de la Commission européenne

Michel Barnier, Commissaire européen en charge de la politique de cohésion, a estimé que " globalement, les actuels États membres (15) devraient retrouver les enveloppes de crédit qui leur sont aujourd'hui allouées au titre des objectifs 2 et 3 ".

C'est en effet ce qui ressort de la lecture du troisième rapport de la Commission sur la cohésion économique et sociale* présenté le 18 février dernier.

Ainsi, la Commission européenne propose de consacrer plus de 336 milliards d'euros (soit 0,41% du PIB de l'Union des 25) à la politique de cohésion qui devra, davantage que dans le passé, contribuer aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg en faveur d'une Europe compétitive. Sur cette enveloppe, 18 % (soit environ 60 milliards d'euros) seraient affectés au programme "compétitivité régionale et emploi" qui concerne pour l'essentiel les régions des 15 Etats membres actuels au titre des objectifs 2 et 3. " Ce programme serait décliné en un volet régional exclusivement financé par le FEDER et un volet national financé par le seul FSE.

Pour le volet régional, désormais sans zonage, la Commission propose une concentration "plus rigoureuse" des aides sur trois thèmes : - l'innovation et l'économie de la connaissance

(actions en faveur des PME, aides aux entreprises et à la recherche),

- l'accessibilité et les services d'intérêt économique général (réseaux secondaires, connexions routières au réseau européen des transports...),

- préservation de l'environnement et prévention des risques.

Le volet national vise l'adaptabilité des travailleurs (formation tout au long de la vie), le marché du travail et les personnes défavorisées.

Le volet régional sera mis en œuvre au travers de programmes régionaux qui, selon la Commission, devraient accorder davantage d'importance aux problèmes urbains en s'appuyant, par délégation de responsabilités, sur la participation des autorités locales. Une attention devra être portée aussi aux régions faiblement peuplées, aux îles et aux zones de montagne.

Enfin, 4 % de l'enveloppe européenne seraient affectés à l'objectif de "coopération territoriale" financé par le FEDER.

Ces propositions de la Commission nécessitent un budget européen bien supérieur à 1% du PIB communautaire, pourcentage auquel sont attachés à l'heure actuelle les Etats membres contributeurs nets, dont la France.

(*) http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion3/cohesion3_fr.htm

Délégations italienne et japonaise

Soixante maires et élus locaux italiens, membre du Conseil national de l'Association des Communes italiennes, ont été accueillis à l'AMF par Nicole



Feidt, maire de Toul, rapporteur de la Commission Europe, pour participer à un échange sur l'intercommunalité. La rencontre a également été marquée par la participation du Centre japonais des Collectivités territoriales Clair, permettant ainsi d'avoir des éclaircissements sur le système intercommunal au Japon. Le débat, animé par la responsable du service Intercommunalité de l'AMF, a montré que, dans ce domaine, les préoccupations sont relativement similaires en France et en Italie. Les participants ont insisté sur la nécessité pour la coopération intercommunale d'être basée sur le volontariat des communes, avec, toutefois, une reconnaissance du rôle que doit jouer l'État en la matière, certainement plus importante en France qu'en Italie.

Il y a également des différences au niveau des dispositions financières, puisqu'en France, contrairement à l'Italie, les communautés peuvent lever de l'impôt et recevoir une dotation particulière de l'Etat. La rencontre a été marquée par une forte volonté de coopération entre les deux associations.

Pour plus d'information :
Tél. 01 44 18 14 31.

De nouvelles directives pour les collectivités locales.

Emballages et déchets d'emballage

La directive 2004/12/CE, publiée au journal officiel de l'Union européenne du 18 février 2004, clarifie la définition des emballages (ainsi les sacs en papier ou en plastique remplis au point de vente constituent des emballages) et fixe des objectifs de valorisation et de recyclage des déchets d'emballages à atteindre au plus tard fin 2008 :

- 60% au minimum en poids devront être valorisés ou incinérés dans des installations avec valorisation énergétique
- 55% au minimum en poids devront être recyclés.

Dans les mêmes délais, la directive fixe des objectifs minimum de recyclage par matériau. Enfin, les Etats membres sont incités à élaborer des mesures de prévention, par exemple en attribuant aux producteurs la responsabilité de ré-

duire l'impact environnemental des emballages. Cette directive devra être transposée en droit français le 18 août 2005 au plus tard.

Marchés publics

Deux directives en cours de publication simplifient et codifient les directives relatives aux procédures de passation des marchés publics d'une part pour les travaux, les fournitures et les services, d'autre part pour les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux. Ces directives autorisent notamment dans les cahiers des charges ou l'avis de marché l'introduction de critères environnementaux et sociaux, sous certaines conditions, et permettent aux pouvoirs adjudicateurs d'exiger l'application de méthodes de production respectueuse de l'environnement : par exemple de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ou encore la production d'aliments biologiques pour les écoles. ■

Bilan de l'intercommunalité au 1er janvier 2004

La France métropolitaine et ultra-marine compte, au 1er janvier 2004, 2 461 EPCI regroupant 31 424 communes (soit 86% de l'ensemble des communes) et près de 51 millions d'habitants (soit 82% de la population).

| | 2002 | 2003 | 2004 |
|--|------------|------------|------------|
| Communautés urbaines | | | |
| Nombre de groupements | 14 | 14 | 14 |
| Nombre de communes | 353 | 354 | 355 |
| Population regroupée | 6 201 802 | 6 203 043 | 6 209 160 |
| Communautés d'agglomération | | | |
| Nombre de groupements | 120 | 143 | 155 |
| Nombre de communes | 1 996 | 2 441 | 2 632 |
| Population regroupée | 15 923 611 | 18 250 461 | 19 712 134 |
| Communautés de communes | | | |
| Nombre de groupements | 2 032 | 2 195 | 2 286 |
| Nombre de communes | 24 454 | 26 907 | 28 406 |
| Population regroupée | 22 262 358 | 23 698 120 | 24 479 442 |
| <i>dont TPU</i> | | | |
| Nombre de groupements | 607 | 772 | 856 |
| Nombre de communes | 6 833 | 9 143 | 10 374 |
| Population regroupée | 8 404 658 | 10 570 529 | 11 824 215 |
| Syndicats d'agglomération nouvelles | | | |
| Nombre de groupements | 8 | 8 | 6 |
| Nombre de communes | 47 | 52 | 34 |
| Population regroupée | 648 641 | 673 678 | 346 460 |
| TOTAL | | | |
| Nombre de groupements | 2 147 | 2 360 | 2 461 |
| Nombre de communes | 26 850 | 29 754 | 31 424 |
| Population regroupée | 45 036 412 | 48 825 302 | 50 747 196 |
| <i>dont TPU</i> | | | |
| Nombre de groupements | 745 | 934 | 1 028 |
| Nombre de communes | 9 142 | 11 958 | 13 362 |
| Population regroupée | 29 658 840 | 35 364 442 | 37 753 414 |

Au cours de l'année 2003, 101 nouvelles communautés ont été créées (12 communautés d'agglomération et 91 communautés de communes) et 1 484 nouvelles communes ont adhéré à une communauté.

La répartition géographique des groupements intercommunaux révèle une progression du maillage intercommunal de l'ensemble du territoire mais également des disparités entre les régions, notamment en Ile-de-France et dans les

zones rurales à faible densité démographique.

Concernant le régime fiscal des communautés, 96 d'entre elles ont opté en 2003 pour la TPU, portant leur nombre à 1 028 et regroupant près de 38 millions d'habitants (soit près de 75% de la population vivant dans une commune membre d'une communauté).

(Voir le communiqué du Ministre délégué aux libertés locales sur le site la DGCL).

Répartition de la dotation d'intercommunalité 2004

Le Comité des finances locales a aligné l'évolution de l'enveloppe moyenne de chaque catégorie de communauté sur le taux d'inflation prévisionnelle, soit +1,5%, exception faite pour les communautés urbaines dont l'évolution des dotations est indexée sur la dotation forfaitaire des communes (soit + 0,967% en 2004). La dotation d'intercommunalité moyenne par habitant 2004 s'élève à :

- 16,62 euros pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle,
- 20,30 euros pour celles à TPU (28,23 euros pour celles éligibles à la dotation bonifiée),
- 40,34 euros pour les communautés d'agglomération,
- 81,40 euros pour les communautés urbaines.

Une nouvelle dotation pour les communautés

La dotation de compensation correspond à l'ancienne compensation " part salaires " (intégrée, pour les communes, dans la dotation forfaitaire) et à la compensation perçue par certains EPCI au titre des baisses de DCTP subies entre 1998 et 2001. Cette dotation est indexée sur le taux d'évolution de la dotation forfaitaire des communes. Cette disposition permet aux communautés levant la TPU à compter du 1er janvier 2004 de bénéficier, au lieu et place de leurs communes membres, de la part de dotation forfaitaire correspondant à la compensation supprimée.

La DGCL a déjà mis en ligne le montant de cette dotation. Quant à celui de la dotation d'intercommunalité, il sera publié entre le 30 mars et le 7 avril.

www.dexia-clf.fr

LE SITE DES ACTEURS LOCAUX

Sur ce site dédié au développement local, Dexia Crédit Local met à votre disposition de nombreux outils d'information, d'analyse et de simulation financière.

- Marchés financiers : alerte sur les taux avec Alto, analyses ;
- Opérations en ligne : gestion en ligne de votre ouverture de crédit et de votre prêt revolving CLTR ;
- Le monde local : actualités, notes de conjoncture, Mémento guide *Ressources des collectivités locales*, dossiers thématiques, espaces personnalisés.

À consulter tous les jours :

Maire Info, le quotidien d'information en ligne réalisé en partenariat avec l'AMF



Crédit Local

Le banquier du développement local

Pour vous abonner, contactez votre correspondant à Dexia Crédit Local (prenom.nom@clf-dexia.com)

Actualité jurisprudentielle

Election régionale- Candidat- Site Internet- Propagande électorale- Compte de campagne

Selon l'article L 52-8 du code électoral : " Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués ".

L'hébergement gratuit de pages relatives à la campagne d'un candidat par une société fournisseur d'accès à Internet ne méconnaît pas les dispositions précitées dès lors que, conformément aux conditions générales d'utilisation de ce service relative à l'hébergement de pages personnelles, tout candidat – et d'ailleurs toute personne – a pu bénéficier du même service auprès de la même société.

(Décision du Conseil Constitution-

nel n° 2002-2682, 25 juillet 2002, AN Savoie 1ère circonscription).

Il est à noter que le Conseil d'Etat, en 2002, avait déjà jugé que l'utilisation du service gratuit d'hébergement de sites Internet, proposé de manière indifférenciée à tous les sites licites par une société se réservant le droit d'inclure un bandeau ou des fenêtres publicitaires sur les sites hébergés, ne méconnaissait pas les dispositions de l'article L 52-8 précitées dès lors qu'il résultait de l'instruction que la gratuité de l'hébergement du site Internet ouvert par un candidat en contrepartie de la diffusion de messages publicitaires n'avait pas constitué un avantage spécifique du candidat et n'avait pu être regardé comme un don d'une personne morale au sens de l'article L 52-8 du code électoral (Conseil d'Etat, 18/10/2002, Elections municipales de Lons, req n° 240048) ; Par ailleurs, en vertu de l'article L 52-1 1er alinéa, tout recours à un procédé de publicité à caractère commercial à compter du 1er décembre 2003, à des fins de propagande électorale, est interdit par la voie de la presse ou par

tout moyen de communication audiovisuelle.

A cet égard, le Conseil d'Etat a considéré que " si la réalisation et l'utilisation d'un site Internet par la liste de M. C. ont constitué une forme de propagande électorale par la voie de communication audiovisuelle, cette action de propagande n'a, en l'espèce, alors que le contenu du site, dont le candidat assumait l'entière responsabilité à des fins électorales, n'était accessible qu'aux électeurs se connectant volontairement, pas revêtu un caractère de publicité commerciale " (Conseil d'Etat, 08/07/2002, Elections municipales de Rodez, req n° 239220). Enfin, l'article L 49 du Code électoral " interdit de distribuer ou faire distribuer, le jour du scrutin, des bulletins, circulaires et autres documents " .

Toutefois, " le maintien sur un site Internet, le jour du scrutin, d'éléments de propagande électorale, n'est pas assimilable à la distribution de documents de propagande électorale, au sens des dispositions de l'article L 49 du code électoral précité " (CE 08/07/2002 Elections municipales de Rodez). ■

infos pratiques

Service national

Dans une instruction du 5 janvier 2004, le ministère de la Défense a précisé les modalités de recensement des jeunes en vue de l'exécution du service national.

Depuis la loi du 28 octobre 1997, tous les français, des deux sexes, ont l'obligation de se faire recenser dès l'âge de seize ans à la mairie de leur domicile ainsi que les personnes qui ont acquis la nationalité française entre seize et vingt cinq ans.

La présente instruction détaille en particulier les

missions du maire et aborde notamment les points suivants : l'élaboration des notices individuelles, la délivrance de l'attestation de recensement, les missions d'information du maire, l'établissement des listes des personnes recensées et non recensées, ...

L'instruction comporte, en annexe, tous les modèles des documents nécessaires au recensement des jeunes.

Réf. *Instruction du 5 janvier 2004 relative aux opérations de recensement en vue de l'exécution du service national (JO du 1er février 2004, p 2278). Disponible sur www.legifrance.gouv.fr*

MAIRES DE FRANCE Lettre bimensuelle, n° 171, 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : François Leonelli - **Éditeur** : Carine Collard - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : CPI - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 171.

Crédits photographiques :
© Pierre Rousseau ; p. 1,
© Florence Daudé ; p.3

Agenda

24 février 2004

Commission des finances

3 mars 2004

Groupe de travail TIC

4 mars 2004

. Groupe de travail Politique régionale
. Bureau, comité directeur et PAD

11 mars 2004

Groupe de travail FPT

7 avril 2004

. Commission des communes et territoires ruraux
. Commission Europe



Au sommaire du n° 172 d'avril 2004

Actualité : Personnes âgées : les enjeux de la nouvelle tarification des foyers logements

. Réforme de la taxe professionnelle : l'avis du bureau et du comité directeur de l'AMF

Interview : Alain Borowski, président de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP)

Intercommunalité : les communautés et les musées

Dossier : Jeunesse. Quelles politiques locales ?

Pratique : Comment mettre en œuvre un plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

MAIRE info

www.amf.asso.fr

de l'information en ligne du lundi au vendredi, toute l'actualité communale et intercommunale. **Abonnement gratuit**

Déjà 10 000 abonnés